



Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques

1710 Beaudry, Montréal (Qc) H2L 3E7

(514) 789-2409 – [secretariat@iris-recherche.qc.ca](mailto:secretariat@iris-recherche.qc.ca)

## Communiqué

### Pour diffusion immédiate

#### **IRIS-Délocalisations d'emplois : vers des concessions salariales pour les travailleuses et travailleurs**

MONTRÉAL, 16 avril 2009 – Alors que sévit la crise économique, la menace du transfert des emplois vers les pays à bas salaires sert le plus souvent de prétexte pour niveler vers le bas les conditions de travail au Québec et au Canada. C'est ce qu'établit une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dévoilée aujourd'hui, réalisée par le chercheur Philippe Hurteau en partenariat avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO).

*« L'étude porte sur les délocalisations d'emploi entre 2005 et 2008. On remarque que la plupart des emplois dans les secteurs manufacturier et du textile qui pouvaient être facilement délocalisables à l'étranger l'ont été durant les années 1990. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les délocalisations touchent davantage les emplois liés à ce qu'on appelle « l'économie du savoir ». Contrairement à la croyance populaire, ce ne sont plus aujourd'hui les emplois bas de gamme qu'on envoie ailleurs. Ce sont les emplois de qualité qu'on menace de délocaliser afin d'obtenir des concessions au niveau des conditions de travail et des conditions salariales des travailleuses et travailleurs », explique Philippe Hurteau.*

Ainsi, 17,5% des emplois sont directement menacés de délocalisation, un chiffre qui monte à 20% dans le secteur des services, c'est-à-dire, un employé sur cinq. Les emplois les mieux rémunérés et exigeant un haut niveau de scolarisation, de même que ceux occupés en majorité par des femmes, sont les plus touchés par cette menace. La possibilité directe d'employer cette menace s'étend aussi à plusieurs autres types d'emploi où elle peut être, au même titre que la concurrence internationale, invoquée pour légitimer des réductions de salaire ou des concessions sur l'organisation du travail. On assiste donc de plus en plus à une flexibilisation du travail.

En effet, depuis la fin des années 1980, le double-emploi est en hausse, c'est-à-dire qu'un même travailleur allie plus souvent deux emplois. Depuis 1997, le taux d'emplois temporaires, c'est-à-dire des emplois sans sécurité ni permanence, a augmenté de 11,5%. La part de l'emploi à temps-partiel dans l'emploi total a augmenté de 25% par rapport aux années 1990. La menace de délocalisation participe ainsi d'un processus de déstructuration-réorganisation du travail où les conditions des salariés reculent.

*« Cette flexibilisation du travail n'est pas le fruit d'un développement naturel de l'économie, mais plutôt le résultat d'un processus de libéralisation et de*

*déréglementation des flux de capitaux mis en place par les décideurs politiques et l'élite économique qui en tire bénéfice. L'autonomie de mouvement des capitaux permet à leurs détenteurs de faire jouer la concurrence à leur avantage entre pays à hauts et bas salaires, le tout pour exercer une pression à la baisse sur les conditions salariales et l'organisation du travail. », résume Philippe Hurteau.*

Pour Francine Néméh, coordonatrice du CISO, « *cette étude est très utile puisqu'elle permet de mieux comprendre ce phénomène qui met en concurrence les travailleuses et travailleurs du Nord et du Sud. Dans notre monde globalisé, aucune lutte pour les droits sociaux ne peut se faire en vase clos. Seule la solidarité internationale peut nous permettre de faire face à ces menaces et pressions à la baisse sur nos conditions de vie et de travail* ».

-30-

Renseignements: Bertrand Schepper chercheur à l'IRIS, (cellulaire) 514-206-6733,  
(bureau) 514-789-2409.